

Des “cédez le passage” à dix carrefours

Franchir un feu rouge tout en respectant le Code de la route, c'est possible ! Depuis 2012, un dispositif permet en effet aux cyclistes de passer au rouge pour tourner à droite ou aller tout droit, sans toutefois leur donner la priorité.

“Mise en place pour faciliter la circulation des cyclistes qui devient plus fluide et plus rapide, la mesure s'applique désormais à Saint-Germain”, annoncent Mary-Claude Boutin et Pascale Gendron, adjointes au maire respectivement chargées du développement durable et de la Sécurité routière.

Prise en concertation avec le comité Vélo, cette décision a aussi pour but de sécuriser le trajet des cyclistes qui n'ont plus à redémarrer en même temps que les voitures.

DES CONDITIONS BIEN PRÉCISES

Attention cependant, le franchissement du feu rouge n'est possible qu'à certaines conditions bien précises.

► il faut d'abord que le feu rouge concerné soit équipé d'un panneau “cédez le passage” destiné aux cyclistes. Dix carrefours ont été identifiés à Saint-Germain.

Dans un premier temps, tous seront équipés d'un panneau d'information provisoire signalant clairement “l'autorisation de tourner à droite pour les cyclistes au feu rouge”.

Le panneau du Code de la Route qui indique la possibilité de tourner à droite ou d'aller tout droit en passant “au rouge” n'étant pas encore connu par tous les cyclistes, il risquait de ne pas être compris.



Comme ici au carrefour de la rue Pereire avec la place Guynemer, le panneau “cédez le passage” permettra aux cyclistes de passer “au rouge” pour tourner à droite vers la rue Carnot mais ne leur donnera pas la priorité.



DIX CARREFOURS CONCERNÉS

Tourne à droite au feu rouge :
► rue Péreire / place Guynemer (vers la rue Carnot); rue d'Alger / rue Léon-Désoyer ; rue Léon-Désoyer / rue d'Alger ; rue de la République / rue Gaucher ; rue de Pontoise / rue de la République ; rue Vidal / rue Saint-

Léger ; rue du Pontel / rue Sainte-Radegonde – côtés nord et sud / rue du Pontel / chemin de la Planche.

Tout droit au feu rouge :
► rue Saint-Léger / rue de Boufflers (vers le centre-ville).

► Il faut aussi que les cyclistes laissent la priorité aux piétons et à la circulation transversale ; et ce,

comme ils le feraient s'ils étaient face à un panneau “cédez le passage” classique. ❖